



State Tourism Agency
of the Republic of Azerbaijan

Original : Anglais

OIC/11-ICTM/BAKOU-DEC./FINAL

**DECLARATION DE BAKOU
ADOPTÉE
PAR
LA ONZIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE
DES MINISTRES DU TOURISME**

**Bakou, République d'Azerbaïdjan
27-29 juin 2022**

Déclaration de Bakou
Adoptée par
la Onzième Conférence islamique des Ministres du Tourisme
Bakou, République d'Azerbaïdjan, 27-29 Juin 2022

1. **Nous**, Ministres en charge du Tourisme au sein des Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) et Chefs de délégation participant à la Onzième Conférence islamique des Ministres du Tourisme (CIMT), tenue à Bakou, République d'Azerbaïdjan, les 27 -29 juin 2022 ;
2. Appréciant le rôle de premier plan de l'OCI dans l'intensification des efforts visant à renforcer la coopération au service des intérêts mutuels des Etats membres, dans les domaines économique, social, culturel, éducatif et autres secteurs vitaux ;
3. S'inspirant du Programme d'action OCI-2025, adopté par la Treizième Conférence islamique au Sommet, tenue à Istanbul, République de Türkiye, les 14 et 15 avril 2016 ;
4. Prenant note de l'ensemble des Résolutions, Déclarations et Programmes relatifs au Tourisme, qui ont été adoptés par les Conférences islamiques au Sommet, le Conseil des Ministres des Affaires étrangères et les Conférences islamiques des Ministres du Tourisme, à l'effet d'asseoir la coopération intra-OCI dans le domaine du Tourisme ;
5. Réitérant la pertinence du tourisme durable par rapport à l'actualisation des stratégies et politiques d'éradication de la pauvreté de la zone de l'OCI et comme contributeur potentiel au développement durable ;
6. Réaffirmant que l'Islam est une religion de paix qui prône des principes, tels que l'appréciation des valeurs humaines, la tolérance à l'égard des autres confessions religieuses et races, et la coexistence pacifique de toutes les nations ;
7. Conscients que le développement économique et le potentiel touristique des Etats membres risquent d'être affectés par le terrorisme, les conflits, l'occupation territoriale, les catastrophes naturelles, les épidémies et les crises économiques ;
8. Reconnaisant la forte interconnexion entre le tourisme et plusieurs autres secteurs de nos économies nationales, ainsi que le rôle vital pouvant être joué par le tourisme dans l'intégration économique des États membres ;

Déclarons ce qui suit :

9. **Nous reconnaissons** le rôle important du tourisme dans les échanges interculturels, la préservation et la vulgarisation du patrimoine historique et culturel islamique, la

promotion d'une meilleure connaissance et de la compréhension mutuelle entre les civilisations, ainsi que dans le redressement global de l'image de l'Islam.

10. **Nous insistons sur la nécessité** d'intégrer la promotion du tourisme dans les plans nationaux de développement des États membres aux fins de garantir le droit des populations au voyage et aux loisirs, reconnu par la Communauté internationale.
11. **Nous nous devons** de conjuguer les efforts pour promouvoir les flux touristiques, améliorer les itinéraires de transport entre les États membres et renforcer la coopération dans les services multimodaux de séjours.
12. **Nous soulignons l'impératif** de créer un environnement favorable et d'élaborer des projets d'investissement intra-régionaux et interrégionaux dans le domaine du tourisme et des activités connexes, tout en veillant à leur mise en œuvre, notamment, à travers une large diffusion des informations appropriées pour une meilleure polarisation des institutions financières compétentes de l'OCI et du monde entier, ainsi que du secteur privé, en vue d'un partenariat pour leur concrétisation.
13. **Nous appelons** les Etats membres, le Groupe de la BID et les autres institutions de financement, les organes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement, les entreprises et les institutions du secteur privé et les institutions concernées de l'OCI à participer activement à la Deuxième Conférence des donateurs qui sera organisée en 2023 dans l'objectif de mobiliser les ressources adéquates pour la mise en œuvre du Projet régional de développement durable du Tourisme, à travers un réseau transfrontalier de Parcs et d'Aires protégées en Afrique de l'Ouest.
14. **Nous exhortons** également les Etats membres à participer de manière agissante aux foires et salons du tourisme qui ont lieu dans les Etats membres de l'OCI, en vue de promouvoir le développement du marché touristique.
15. **Félicite** l'Etat du Qatar pour l'Organisation de la première coupe du monde de Football, dès lors qu'il sera le premier événement du genre à sa tenir dans l'un des Etats membres de l'OCI et qu'il ne manquera pas de contribuer au secteur du tourisme récréatif dans le monde islamique.
16. **Nous sommes tenus** d'accorder une attention particulière à la politique de promotion et de développement du tourisme des jeunes, y compris la création de comités nationaux chargés du tourisme des jeunes dans les États membres, et la mise en place des installations nécessaires à un prix abordable, à cette fin.
17. **Nous devons** renforcer les politiques de développement du tourisme sanitaire, écologique, rural, culturel et d'autres types de tourisme qui mettraient en pratique les principes d'un tourisme durable, contribueraient à la conservation et à la protection du patrimoine naturel et culturel, et serviraient le développement économique et social et la réduction de la pauvreté dans les communautés locales des États membres.

18. **Nous insistons** sur la mise en œuvre de projets de développement du tourisme durable dans les zones côtières et autres régions des Etats membres.
19. **Nous soulignons** la nécessité de concevoir et de mettre en œuvre des politiques à tous les niveaux pour le développement durable des ressources humaines dans le domaine du tourisme, outre la multiplication des échanges entre les établissements d'enseignement concernés des États membres.
20. **Nous notons** l'impact préjudiciable de facteurs externes sur les activités touristiques dans tous les Etats membres et **exhortons** l'ensemble des parties concernées à consacrer le droit des peuples aux loisirs et aux voyages, conformément aux normes et principes du droit international, en particulier ceux liés à l'intégrité territoriale des Etats et à l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues.
21. **Nous dénonçons fermement** l'exploitation illégale des ressources naturelles et la destruction de l'écosystème et des infrastructures urbaines, dont notamment les monuments culturels et historiques dans les territoires libérés de l'Azerbaïdjan par l'Arménie, ainsi que la démolition intentionnelle des monuments culturels et historiques islamiques sur le territoire arménien.
22. **Nous décidons** d'explorer la possibilité d'impliquer les organisations du secteur privé des Etats membres dans les projets de développement des infrastructures, dans les territoires nouvellement libérés de la République d'Azerbaïdjan.
23. **Nous lançons un appel** aux organes subsidiaires et institutions spécialisées et affiliées de l'OCI et **invitons** le secteur privé à soutenir la promotion du tourisme compte tenu de son apport considérable au développement économique et social des Etats membres.

Publiée à Bakou, République d'Azerbaïdjan, le 29 juin 2022